

Informations de base	
2025/2806(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Objection formulée conformément à l'article 114, paragraphe 3, du règlement intérieur: simplification du contenu et de la présentation des informations à publier sur les activités durables sur le plan environnemental et simplification de certains critères d'examen technique permettant de déterminer si des activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux	
Complétant 2018/0178(COD)	
Subject	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
3.70.20 Développement durable	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
04/07/2025	Publication du document de base non-légal	C(2025)04568	
04/07/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
04/07/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
09/07/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/2025	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
12/12/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
17/12/2025	Résultat du vote au parlement		
17/12/2025	Décision du Parlement		
13/01/2026	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		